

Quand je n'aurois pas connu vos talens pour la poésie comme je les connois, cette pièce seule auroit été suffisante pour me donner de vous l'idée la plus avantageuse. Vous y parlez non seulement comme un excellent poëte, mais encore comme un très-honnête-homme, rempli de sentimens nobles, grands et pieux. En un mot, l'ouvrage m'a paru digne du sujet que vous y traitez, digne de l'Académie, et de vous-même. Je ne suis donc point surpris qu'il ait été récompensé des suffrages publics. Mais l'Académie, ne s'est acquitée envers vous, monsieur, que de la moitié de ses obligations. La seconde Ode que vous lui avez présentée en forme de remerciement, doit engager cet illustre corps à vous marquer sa reconnoissance, par une adoption qui lui fera honneur aussi bien qu'à vous. On a annoncé ici une autre ode de votre façon, adressée à monsieur le maréchal de Villeroy, et la manière avantageuse dont j'en ai oui parler, m'a donné une grande envie de la voir. Je ne doute pas, monsieur, que vous ne la rendiez publique, mais quand cela ne seroit pas, j'espère que vous voudrez bien en régaler vos amis particuliers. Je n'ai rien de pareil à vous offrir : vous savez combien la province est stérile en ouvrages d'esprit, et il seroit bien difficile d'en trouver même à Paris, qui pussent payer les vôtres. Mes libraires vont travailler à une seconde édition des œuvres de feu M. Despreaux. Elle sera beaucoup plus parfaite que la première, et je serai en pouvoir de vous en offrir un exemplaire. Donnez-moi quelquefois de vos nouvelles, et soyez persuadé de la reconnoissance avec laquelle je les recevrai, aussi bien que de l'attachement sincère avec lequel j'ai l'honneur d'estre, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BROSSETTE.

A Lion ce 21 septembre 1717.